

Valorisation patrimoniale en cours de la ville moderne du Caire

*Galila El Kadi**, *Dalila Elkerdany***

Il est inhabituel dans un pays arabe de s'intéresser au legs architectural et urbain de l'époque du mandat étranger, ou des différents régimes coloniaux, pour en réclamer ouvertement sa sauvegarde. On en parle effectivement peu, même si les politiques publiques de patrimonialisation dans certains pays de la Méditerranée du Sud intègrent en partie ce legs.

L'Égypte tranche avec ce mutisme. Depuis près de quinze ans, la question de la sauvegarde des sites et objets de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e y est débattue sur la place publique. Elle est à l'ordre du jour dans les médias, au cours des tables rondes et des grandes manifestations culturelles et scientifiques. On assiste même à l'éclosion d'une nostalgie généralisée pour « cette belle époque » et d'une passion pour ses symboles matériels qui se développent au sein de l'élite culturelle. Le succès croissant des feuilletons de télévision sur la vie sociale d'antan dans des quartiers conçus au cours des deux siècles précédents, tels que Garden City, Helméya Al Guédida, le centre moderne du Caire ou Zizinia à Alexandrie ; l'engouement pour les ouvrages de photos des beaux immeubles de rapport de style « occidental », ceux qui relatent la gloire d'une époque, sont là pour en témoigner¹. La protection des bâtiments dits « de grande valeur » a mobilisé au cours de la décennie écoulée de nombreux acteurs : des ministères (celui de la Culture, celui de l'Information et de la Technologie, celui de l'Habitat), des collectivités locales, des centres de recherche universitaires, des bureaux de consultants et même des hommes d'affaire et des commerçants.

* Architecte-urbaniste, Directrice de Recherche à l'IRD, UR029 URBI Environnement urbain. Correspondance : Mission IRD en Égypte, P.O. Box 26, 12211 Giza le Caire, Égypte.

** Architecte, Professeur associé au Département d'Architecture de la Faculté Polytechnique de l'Université du Caire, Department of Architecture, Cairo University, Giza Cairo 12311, Égypte.

1. Au titre des premiers, on peut citer le catalogue de photos sur le centre ville du Caire de Cynthia Myntti, *Paris along the Nile : Architecture in Cairo from the belle époque*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 1999. Cet ouvrage fut épuisé en quelques mois à l'issue d'un tirage initial de 3 000 exemplaires. Et aussi Randa Chaath, *Sous un seul ciel, le Caire*, Le Caire 2004. Pour les seconds, Samir Ra'afat, *Cairo, the glory years, who built what, when, why and for whom...*, Alexandrie, Harpocrates, 2003. Le jour du lancement de cet ouvrage, 150 exemplaires ont été vendus ; le roman de Alala Al Aswani, *Omaret Yaquoubian*, paru chez Merit en 2002 et qui vient d'être traduit en anglais par les Presses de l'Université Américaine du Caire.

Toutes les actions engagées visent à élever le legs de cette époque au rang de patrimoine au même titre que les tissus urbains médiévaux.

Sur le plan législatif, de nouvelles lois édictées respectivement entre 1993 et 1998 interdisent la démolition ou la transformation des bâtiments de grande valeur architecturale. Des inventaires ont été effectués dans les quartiers et villes créés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e et ont permis d'établir des listes des bâtiments à protéger. Certains d'entre eux ont même été classés, on en compte soixante pour la seule ville du Caire². Sur le plan opérationnel, deux zones dans le centre moderne du Caire ont été réhabilitées et quinze bâtiments ont été restaurés depuis 1990. L'affectation par le ministère égyptien de la Culture de nouveaux usages culturels, éducatifs et de loisirs aux palais et villas se présente comme un des outils actuels de sa politique de gestion de la sauvegarde de ce patrimoine. Au niveau du financement, les sources se diversifient aussi. Le mécénat se développe, par des apports locaux provenant d'hommes d'affaires, d'entrepreneurs, de commerçants et d'associations non gouvernementales. La presse et les médias ont joué un rôle capital dans la sensibilisation aux valeurs de ce patrimoine. Les campagnes médiatiques contre la démolition des palais et villas ont contribué à la promulgation, en 1993, du premier décret interdisant ce vandalisme. Sur le plan cognitif enfin, un apport important de connaissances au sujet de ces sites et objets peu connus est aujourd'hui assuré par les inventaires, les recherches universitaires, les ouvrages académiques et de vulgarisation et des sites web de diffusion.

La concomitance de l'ensemble de ces actions nous autorise à première vue à parler de l'extension du processus de patrimonialisation à une nouvelle catégorie d'objets ainsi que de la mise en place d'un nouveau système de gestion. Mais leur foisonnement aboutit cependant à une situation paradoxale. D'un côté, les insuffisances de la gestion urbaine en général et de celle du patrimoine national en particulier, apparaissent chaque jour davantage et soulèvent la polémique tant sur le plan local qu'international. De l'autre, la redécouverte d'une architecture et de lieux qui recèlent de nombreuses valeurs architecturales, historiques et symboliques, a généré une mobilisation générale, une prise de conscience du risque de perdre une partie de la mémoire de la ville, voire celle de la nation toute entière. Le tollé soulevé par la destruction du café Matatia au centre ville du Caire, qui était le lieu de rencontre des dirigeants de la révolte de Orabi en 1882³, montre l'importance émergente de la valeur symbolique des sites et objets de cette époque. Ce renouvellement des rapports à des lieux désertés pendant des décennies par l'*intelligentsia* et les classes moyennes est de nature identitaire et culturelle, tant pour l'élite qui participe à ce mouvement, que pour les instances étatiques et les hommes d'affaires. Ce constat conduit à plusieurs interrogations. Dans quel contexte a émergé l'intérêt pour cette nouvelle catégo-

2. Les monuments islamiques et coptes enregistrés depuis 1982 au Grand Caire, rapport du Ministère de la Culture, Le Caire, an 2000.

3. Premier sursaut nationaliste dans l'Égypte moderne conduit par un officier égyptien contre le palais et la caste dominante d'origine albanaise qui dominait le pays.

rie d'objets ? Quelles sont la nature et la signification de ces sites et objets ? Comment se sont développées les stratégies des acteurs et quel a été le degré de leur articulation ? Quel a été l'impact des actions engagées sur la société et quelles sont leurs limites ? Forment-elles un système cohérent ? S'agit-il d'un mouvement qui va s'essouffler ou bien d'un phénomène caractéristique d'une évolution socioculturelle durable et profonde ?

Pour répondre à ces interrogations nous allons tout d'abord baliser rapidement le processus de patrimonialisation en Égypte et les modes de gestion du patrimoine. Nous parcourons ensuite les étapes de la construction du nouveau patrimoine en replaçant chaque étape dans son contexte socioculturel et politique. Il s'agira enfin de mesurer les acquis et les lacunes pour explorer les perspectives d'avenir.

Le processus de patrimonialisation en Égypte

Le terme patrimonialisation renvoie à une multitude de démarches qui se situent sur les plans politique, administratif, législatif, culturel et opérationnel. Il renferme dans son préfixe une notion, celle du patrimoine qui recouvre un concept relativement nouveau, largement diffusé, dérivé des sens plus anciens et ayant reçu au cours des temps des acceptions diverses. Issue du champ juridique, elle se réfère aux biens hérités. Chaque génération reçoit en héritage des biens qu'elle recense – dans l'inventaire notarié – auxquels elle accorde une valeur, qu'elle s'autorise à détruire ou conserver. Il s'agit d'un acte tout à la fois culturel et économique. Culturel, car il engage une relation à la mémoire ou au fait symbolique que représente le bien. Économique, car il suppose une valeur d'usage et d'échange. Au sens où on l'entend ici, le terme patrimoine évoque des objets architecturaux et des sites urbains, témoins matériels du passé, reconnus en tant que patrimoine ou en cours de reconnaissance. Le processus de patrimonialisation vise donc à substituer la valeur culturelle à celle de l'échange tout en attribuant de nouvelles fonctions à ces objets et sites, comme lieux et supports de communication de connaissances, de construction de culture, d'identité, mais aussi lieux de contemplation esthétique, de loisir passe temps, moteurs de développement local et régional, et enfin prétextes à l'activité touristique et à la production de revenus touristiques [Longuenesse et David, 1998, introduction].

Ce processus comporte des étapes successives et/ou concomitantes de contemplation, d'appréciation, de documentation, de sélection, de classement, d'émission de lois de sauvegarde, de création d'institutions spécifiques à la gestion de cette protection, de la mise en place des outils, de sensibilisation, de formation, et de maintenance. Ces étapes sont maintenant bien connues en Occident où elles se sont succédé de façon ascendante, de la Renaissance à nos jours.

L'approche de la genèse du patrimoine en Égypte révèle trois faits majeurs : d'abord l'évolution des cadres juridique et institutionnel depuis 1835 jusqu'en 1983, qui assura une meilleure gestion du patrimoine national ; ensuite la double extension typologique et chronologique de la notion du patrimoine avec l'inclusion progressive d'objets de plus en plus divers et d'époques historiques allant de la préhistoire jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; enfin, le passage du monument à l'espace du centre historique, c'est-à-dire l'adoption de nouveaux modes de gestion sur la base de la réhabilitation du tissu urbain et non plus de la seule restauration du monument. Toutefois ce processus apparaît quelque peu exogène dans la mesure où il n'a pas été constamment porté par des acteurs locaux. Ceci a créé un décalage entre l'élargissement du contenu des biens patrimoniaux et la conscience collective de la société de l'intérêt de sauvegarder ces biens et de les transmettre. En d'autres termes, si l'on admet que le patrimoine est un élément fédérateur entre les membres d'une communauté qui se reconnaissent à partir d'un même corpus d'objets et de valeurs hérités qui sont dignes d'être transmis, ceci n'a pas toujours été le cas en Égypte. Simultanément, la notion de patrimoine et son contenu n'ont pas recueilli un consensus au sein même de l'élite. Par conséquent on peut parler de « patrimoines » au pluriel, chaque faction de l'élite s'en appropriant un. La population, quant à elle, a aussi ses patrimoines : pour les uns, c'est le tombeau d'un cheikh, pour les autres une relique dans une église. Seule une infime minorité très cultivée est capable d'embrasser la totalité et de s'approprier, tout en s'y identifiant, tout ce qui donne sens à l'histoire et au passé de la nation.

La gestion du patrimoine en Égypte

Le patrimoine est géré par le Conseil suprême des antiquités (CSA) dans le cadre de la loi 117 de 1983 de protection des antiquités qui définit le patrimoine comme suit : « est considéré comme antiquité tout immeuble ou meuble qu'ont produit les arts, les sciences, les lettres, les religions, les mœurs, etc., depuis l'époque préhistorique jusqu'en 1883 ». Et aussi « tout immeuble ou meuble découvert sur le territoire égyptien et produit par une civilisation étrangère ayant eu des relations avec l'Égypte à l'une des époques précitées »⁴. Cette loi récente fait du CSA une méga-institution centrale chargée de la gestion, de la sauvegarde, des travaux de restauration et de réhabilitation d'un patrimoine immense avec tout ce que cela implique comme mesures d'expropriation, de permis de démolir et de construire, de protection des monuments et de leurs abords. Compte tenu du rattachement de cet organisme au ministère de la Culture, la loi confirme la prédominance du pouvoir central au détriment des autorités locales. Le CSA est donc un organisme souverain et tous les autres départements d'État chargés de la planification régionale, nationale et urbaine doivent recevoir son agrément pour intervenir dans les zones protégées ou classées et celles abritant des sites et des objets patrimoniaux. Le CSA

4. *Egyptian Antiquities Organization*. Loi N° 117 de 1983, Le Caire, 1985.

comprend six sections : la section des sites et objets de la préhistoire jusqu'à la fin de l'époque arabe, la section des monuments coptes et islamiques, la section des musées, la section des projets, le fond du financement des antiquités et le Conseil général.

Concernant le classement du patrimoine, deux types peuvent être distingués. Le premier est le classement effectué par les organismes internationaux tels que l'UNESCO, 5 sites archéologiques sont ainsi inscrits sur la liste du patrimoine de l'humanité : le site des pyramides de Guizeh, le temple d'Abu Simbel et l'Île de Philae, le Caire fatimide, le couvent de Sainte Catherine et le Couvent d'Abou Mena. Les listes nationales de classement des biens culturels et/ou naturels constituent le second type : 3 réserves naturelles, 821 monuments coptes, islamiques et juifs [Dalil Al Athar *et alii*, 2000, p. 17] et 15 sites archéologiques englobant 3 200 monuments sont répertoriés par ces listes.

Le classement est réalisé par décret du premier Ministre sur proposition. La liste officielle s'allonge tous les ans au gré des découvertes archéologiques, des inventaires effectués par le CSA ou des propositions de classement venant d'autres parties. L'ensemble du patrimoine national a plus de cent ans d'âge et comprend surtout des objets et sites ayant des valeurs esthétiques et historiques exceptionnelles.

Des mesures dérogatoires sont prévues pour le classement des objets ayant moins de 100 ans mais qui répondent aux critères précédemment cités. Ainsi, à partir de 1982, des dizaines d'édifices d'une typologie très variée ont été classés sur la liste du patrimoine. On y trouve des bâtiments qui constituent des points de repère importants dans la ville du Caire tels que : la Banque Misr (cahier photo, p. V) (1926)⁵, l'Institut de musique Arabe (1926)⁶ et le palais Hindou du baron Empain (1907-1911)⁷.

La gestion du patrimoine national dans la vallée du Nil est systématiquement décriée par les organismes internationaux et les spécialistes locaux. Si l'on admet que le patrimoine n'existe que par la société qui le sélectionne, l'entretient, le protège et le transmet, ces critiques ciblent surtout les hauts lieux symboliques de l'histoire et d'un intérêt majeur pour le tourisme. Même ceux-là n'échappent pas quelquefois aux avatars d'une gestion défectueuse. On se souvient encore du retrait momentané du site des pyramides de la liste du patrimoine

5. La banque Misr fut construite au lendemain de la révolution de 1919 qui aboutit à la déclaration de l'indépendance de l'Égypte en 1923. C'est la première banque nationale égyptienne décidée par le parti Wafd qui négocia l'indépendance du pays et financée entièrement par des fonds égyptiens. Elle fut conçue par l'architecte Antonio Lasciac dans un style néo-arabisant.

6. L'Institut de Musique Arabe fut conçu par les architectes Verrucci, Pasteur et Farag Amin dans le style néoarabisant très en vogue à l'époque. Il a été inauguré par le roi d'Égypte Fouad I^{er} en 1926 et était considéré à l'époque comme l'un des édifices les plus élégants de la capitale. Il a été restauré par le ministère de la Culture en 1997 et abrite depuis le musée du défunt chanteur Abdelwahab.

7. Ce palais a été conçu dans un style hindou par l'architecte Alexandre Marcel dans la banlieue est de Héliopolis, première ville satellite du Caire fondée au tout début du siècle dernier par le baron belge Édouard Empain.

de l'humanité au début des années 1990⁸. Quant aux monuments dits « islamiques », gloire du Caire aux milles minarets, leur restauration est un recommencement éternel. Et ce sont toujours les mêmes qu'on restaure, mal, et sans respect de la charte de Venise. Les monuments ouverts au public dans cette catégorie ne représentent que 6 % des monuments figurant sur la liste nationale [Dalil Al Athar *et alii*, 2000]. Si donc on est incapable de gérer convenablement la sauvegarde du patrimoine déjà constitué, pourquoi se lancer dans la fabrication d'un nouveau patrimoine ? Pour les responsables du CSA, il s'agit surtout d'éviter le vide chronologique qui pourrait créer la perte des repères de l'histoire moderne de l'Égypte⁹.

La nature de la ressource

Les villes et quartiers construits à la fin du XIX^e et au début du XX^e sont d'une grande diversité géographique, urbaine, architecturale, historique, et présentent des différences fondamentales du point de vue des initiateurs et des acteurs. Ils comprennent : des villes nouvelles fondées *ex nihilo* à partir de 1858 comme Port-Saïd, Port Tewfiq et Ismaïlya ; une ville satellite (Heliopolis) à l'est du Caire ; des nouveaux quartiers devenus à l'heure actuelle des centres modernes et des grandes villes ; des banlieues résidentielles de standing ; des ensembles de logements sociaux et des cités ouvrières. Quant à l'architecture, elle présente une typologie diversifiée qui englobe des palais et des villas, des immeubles résidentiels, des architectures commerciales (cinémas, théâtres, banques, grands magasins, hôtels), des édifices publics (ministères, universités établissements scolaires) et industriels.

De tout temps, l'initiative de l'élite locale a été à l'origine de ces sites et objets. Avant et sous le mandat britannique (1882-1922), la commande architecturale et urbanistique s'adressait aux architectes européens qui ont introduit des modèles urbains et des styles architecturaux « exogènes » adoptés et voulus par cette élite, et diffusés par la suite au sein de la société à travers les classes moyennes. Ceci explique qu'en Égypte, contrairement aux autres pays du Monde Arabe, ces villes et quartiers ont rarement été qualifiés de « coloniaux ». Ce facteur facilite et légitime les récentes mobilisations en vue d'élever ce legs de l'histoire récente au rang de patrimoine national.

Le début de l'histoire

Les premières revendications de légitimité patrimoniale pour ces sites et objets de l'époque moderne remontent à 1984, à l'occasion d'un colloque inter-

8. Le schéma Directeur du Grand Caire approuvé en 1984 prévoyait la traversée du site des pyramides de Guizeh par une voie urbaine périphérique. Le site a alors été retiré de la liste du patrimoine de l'Humanité jusqu'à ce que le projet de tracé de la voie soit modifié.

9. Propos recueillis auprès de Ahmad Adel, chef du comité chargé de la documentation des palais et villas construits au cours des deux siècles passés, *Al Ahram Hebdo*, 5611 juillet 200, p. 24.

national organisé sur le Caire par la fondation Agha Khan¹⁰. Une des principales contributions porta sur la banlieue d'Héliopolis, ville satellite conçue dans le désert, à l'est du Caire et au début du siècle, par le baron Belge Empain [Ilbert, 1984]. L'accent y fut mis sur le caractère éclectique de son architecture qui intégra très intelligemment des éléments existants de l'architecture cairote. On parla de « mariage heureux entre l'occident et l'orient »¹¹ qui méritait d'être sauvegardé, voire placé sur la liste du patrimoine national. Cette première réhabilitation culturelle d'un site décidé et construit sous le mandat britannique, n'a pas été suivie de mesure opératoire. Mais le message a été entendu à Alexandrie, qui n'a d'autres legs historiques que le patrimoine méditerranéen greco-romain et européen, les traces de l'époque ottomane y étant insignifiantes. C'est ainsi que les universitaires alexandrins entament l'inventaire général de leur patrimoine moderne dans l'objectif de sa sauvegarde. À leur instar, les universités égyptiennes de El Azhar et de Helwan s'intéressent aujourd'hui à ce patrimoine.

Le Département d'Architecture de l'Université de El Azhar fait effectuer tous les ans, par ses étudiants, des relevés de 20 à 30 maisons datant de cette période (1882-1922). La faculté des Beaux-Arts de l'Université de Helwan, fondée en 1992, avec l'Institut allemand Goethe, une association de sauvegarde dont l'objectif principal est de restaurer les maisons de la même époque en associant les habitants. Pour commencer, une maison et une école désaffectées à restaurer ont été sélectionnées dans un secteur déterminé de la vieille ville. Un apport de la Communauté Européenne a permis de financer la rénovation des infrastructures de base, les travaux de consolidation des structures ainsi que le ravalement des façades. Enthousiasmée par ce résultat, l'association définit une stratégie d'action plus vaste avec l'installation d'un siège au sein du quartier à réhabiliter, l'organisation de stages de formation dans le métier de restauration, la création d'une base de données, la sensibilisation des habitants et la mobilisation de ressources financières complémentaires. Le projet était trop ambitieux mais il a eu pour résultat intéressant une publication trilingue (arabe, allemand et anglais), rendant compte de cette expérience inachevée ainsi que des travaux accomplis de relevés des maisons, de mise au point de méthode d'inventaire et d'analyse morphologique¹².

Ces initiatives, quoique très limitées dans le temps et dans l'espace, témoignent néanmoins d'un intérêt émergent pour une architecture mineure, jamais encore prise en considération dans le processus de patrimonialisation. Quand un séisme frappe l'Égypte en 1992, il existe donc déjà une sensibilité déclarée pour la sauvegarde de cette architecture, sans pour autant qu'elle soit l'objet prioritaire des premiers décrets de protection émis à partir de 1993.

10. Séminaire organisé au Caire par *The Aga Khan Award for Architecture* dans le cadre d'une série de séminaires sur *Architectural Transformations in the Islamic World*, Le Caire, 11-15 novembre 1984.

11. Appréciation émise par le grand architecte égyptien Hassan Fathi lors du séminaire.

12. « Citizen's participation in the renovation of the old town », Le Caire, Goethe Institut Kairo, Faculty of Fine Arts, 1997.

L'effet catalyseur du séisme

Il est des catastrophes naturelles qui sont quelquefois salvatrices. C'est le cas du tremblement de terre qui frappa l'Égypte en 1992. D'une amplitude moyenne (5,6 sur l'échelle de Richter), la secousse a néanmoins causé des dégâts matériels importants. Le cadre bâti ancien en a le plus souffert avec près de 200 monuments historiques endommagés, dont la majorité se situaient dans la vieille ville du Caire. Or la restauration de ces monuments venait d'être achevée et ils accueillait tout juste à nouveau les visiteurs après de longues années de fermeture. Les établissements scolaires occupent la seconde place en importance parmi les constructions qui ont mal résisté au séisme. Près de 3 000 écoles présentaient des fissures plus ou moins graves, les plus touchées menaçaient ruine. Il s'agit particulièrement des palais et villas confisqués à l'aristocratie au lendemain de la révolution de 1952 et affectés à un usage éducatif. Si les monuments historiques classés sur la liste du patrimoine national devaient être tout naturellement restaurés, les palais et villas très altérés par le séisme étaient voués à la démolition. C'est à ce moment que la polémique sur le patrimoine fut relancée et fit la une de la presse pendant plusieurs mois. La prise de conscience des menaces permanentes qui, depuis des décennies, pèsent sur le patrimoine architectural et urbain, a été ainsi accentuée par le tremblement de terre et a engendré un large consensus en faveur d'une meilleure gestion de la sauvegarde du legs de la civilisation arabo-islamique. Mais plus encore que la mobilisation de l'élite culturelle du pays face aux risques encourus par ce patrimoine, on assiste à l'émergence d'un nouveau discours non moins consensuel en faveur de la protection des villas et palais des XIX^e et XX^e siècles que le ministre de l'Éducation Nationale envisage de raser. Ainsi le séisme a-t-il contribué à forger une nouvelle catégorie de patrimoine, jusque-là négligée, peu connue et ne jouissant d'aucun statut particulier. La sensibilisation aux nécessités de la sauvegarde de ces sites et objets fut d'abord le fait des intellectuels, architectes et urbanistes en tête, puis celui d'un comité parrainé au plus haut niveau par la première femme du pays, Madame Suzanne Mubarak. Ce comité regroupe la commission Fulbright, l'agence gouvernementale de la Bibliothèque Mubarak et *El Ahram Weekly*. Il lance, en 1997, une campagne pour la sauvegarde de ces sites et objets. Parallèlement, l'hebdomadaire *Akhbar el Adab* (*Les nouvelles de la littérature*) publie en 1996 un numéro spécial sur le centre ville moderne. Ce premier recueil de la mémoire de ces lieux, de leur signification, de l'évolution du centre et du constat de sa déchéance, constitua un véritable appel à sa revitalisation.

La presse nationale et celle de l'opposition ont par la suite commencé à jouer un rôle sans précédent, en dénonçant les abus, en restituant la mémoire par des articles de fond bien documentés sur tel site ou tel bâtiment de l'époque, en rendant compte de toute opération de valorisation, de tout ouvrage touchant de près ou de loin ce patrimoine. C'est grâce à cette campagne menée par la presse que fut émis le premier décret interdisant la démolition des palais et villas.

Ce début de la législation constitue, avec la campagne de sensibilisation, les toutes premières étapes du processus de patrimonialisation d'une nouvelle catégorie d'objets. Ce processus ne se déroule pas cependant selon les règles de l'art, suivant la chronologie rationnelle de l'inventaire, la définition de critères de sélection, le classement, puis la mise en place de nouveaux dispositifs réglementaires de protection. Le nouveau patrimoine que l'on voudrait sauvegarder se constitue au gré d'initiatives privées et publiques, coordination et stratégie cohérente sont absentes.

Une législation sans objet

Le cadre législatif qui se met en place concerne tout d'abord les palais et villas qui ont une valeur historique évidente (lien avec un événement national et/ou une personnalité importante). C'était là le seul critère pris en compte dans le décret 300 de 1993 qui interdit la démolition de ces édifices. Le second décret (244 de 1994) stipule l'arrêt des démolitions pour une durée d'un an. Le troisième décret (238 de 1996) est plus explicite et plus global puisqu'il inclut, en plus des villas et palais, « certains bâtiments d'un style architectural remarquable » pour lesquels aucun permis de démolir ne sera délivré (article premier). Il va plus loin encore en stipulant, dans l'article 2, le classement de tous les bâtiments, des palais et des villas de style architectural remarquable qui abritent des activités tertiaires, éducatives ou autres. Toute modification est interdite selon la loi de protection des monuments historiques. Ce décret recommande d'entreprendre la restauration continue de ces bâtiments qualifiés d'« historiques » en veillant à sauvegarder leur « style architectural caractéristique » sous l'égide des services compétents. Dicté par le gouverneur du Caire, ce décret attribue implicitement le statut de monuments historiques aux objets de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, ce qui constitue un pas très significatif dans la législation. Seulement ces objets restent à définir : leur nombre, leur localisation géographique, leur typologie comme les différentes valeurs qu'ils recèlent. Un inventaire général et des critères de sélection basés sur des analyses architecturales, urbaines, structurales et historiques manquent encore. Le terme de « bâtiments de grande valeur » demeure vague tant que ces valeurs n'ont pas été précisées par une instance compétente. De même, l'impact opératoire des trois décrets émis est quasi-insignifiant et les transformations et démolitions du bâti ancien continuent. En 1997, une association de sauvegarde réussit à arrêter la démolition d'une villa située dans l'île de Zamalek qui servait de siège à l'ambassade de Hollande. Un nouveau décret émis par le gouverneur du Caire ratifie les précédents (décret 118 de 1997). La poursuite de la campagne médiatique culmine en 1998 et aboutit à l'émission par le Premier ministre d'un nouveau décret (463 de 1998) comportant pour la première fois des pénalités à l'encontre des contrevenants. Dans son article premier, ce nouveau décret interdit le changement du coefficient d'occupation des sols à la suite d'une démolition : si une villa est rasée, obligation est faite de reconstruire le même nombre d'étages sur la

même surface. Il s'agit là d'une mesure dissuasive destinée à faire barrage à la spéculation foncière et à la densification du bâti.

Le décret de 1998 fut renforcé par une ordonnance militaire (2-1998) qui clôt le dispositif réglementaire visant à gérer la sauvegarde des bâtiments de « grande valeur ». En dépit de leurs insuffisances et des multiples dérogations dont la presse se fait l'écho, ces décrets ont contribué à freiner les démolitions des villas et palais en attendant de pouvoir en faire l'inventaire ¹³.

Les inventaires et les classements

À partir de 1996, des inventaires sont menés de façon concomitante ou simultanée par différentes instances étatiques.

Le premier inventaire des palais et villas a été conduit à l'échelle nationale par un nouveau département dit « des bâtiments historiques », créé en 1996 par le Conseil Suprême des antiquités. Les bâtiments sélectionnés devaient réunir deux valeurs principales : architecturale (style et façade richement décorée) et historique (liée à un événement ou une personnalité). Ce nouveau département n'a duré que trois ans et n'a jamais publié les listes d'inventaire qu'il a établies. Son démantèlement s'explique par son incapacité à faire face aux protestations des propriétaires des palais et villas qui voyaient dans le classement de leur bien une forme de dépossession ¹⁴.

Le second inventaire a été effectué par le gouvernorat du Caire qui crée à son tour, en 1998, un nouveau comité baptisé « le comité de sauvegarde du patrimoine architectural ». Les critères de sélection ne sont pas très différents de ceux définis précédemment. Ainsi plus de 4 000 bâtiments ont été sélectionnés au Caire. Le résultat se présente sous la forme d'une fiche par bâtiment indiquant la localisation, le nombre d'étages, l'état (bon, mauvais, moyen), l'année de construction (si elle existe) et une photo de la façade. Chaque bâtiment possède un numéro d'enregistrement, ce qui constitue une forme de classement qui, théoriquement, n'autorise ni sa démolition, ni son changement d'affectation, ni d'autres transformations sans autorisation préalable du gouvernorat ¹⁵.

Le troisième inventaire fut décidé en 1997 par le *General Organisation for Physical Planning*, GOPP, organisme de planification territoriale, et confié à des bureaux de consultants. Il a concerné 11 secteurs du Grand Caire datant de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles. L'objectif principal est ici l'élaboration des

13. Dans une interview accordée à *Al Ahram Hebdo* en l'an 2000, Monsieur Abdelhalim Nouredine, ex-secrétaire du CSA déclarait qu'en Égypte plus de 25% des palais et villas possédant des valeurs historique et esthétique avaient disparu depuis le séisme. C'est grâce aux décrets que les 75% restants n'ont pas subi le même sort. *Al Ahram Hebdo, ibid.*, note 12.

14. Informations issues d'une interview effectuée par l'auteur en l'an 2001 auprès de l'ex-président du CSA, Monsieur A. Gaballah.

15. Présentation de l'inventaire par le Gouverneur du Caire, Dr. Abdelréhim Chehata, lors du 9^e colloque des architectes sur « Le patrimoine architectural et le développement urbain », Le Caire, 18-19 avril 1999.

plans d'urbanisme de détail qui prennent en considération la sauvegarde des bâtiments de grande valeur.

Les bâtiments de grande valeur y sont définis en fonction des critères suivants : avoir plus de cent ans d'âge et figurer sur la liste des monuments classés ; posséder une valeur historique (avoir été le lieu d'un événement particulier) ; constituer un point de rupture sur le plan du style architectural par rapport aux styles locaux ; présenter un style particulier (néoclassique, néo-rennaissance, art déco, art nouveau, néo-arabisation etc.) ; avoir été conçu par des architectes égyptiens de grande renommée ou par des architectes étrangers, auteurs de plusieurs œuvres en Égypte qui constituent des références importantes dans l'ensemble de leur carrière ; avoir été le lieu de résidence de personnalités importantes¹⁶.

Dans cet inventaire, les critères de sélection sont plus exhaustifs que dans les deux précédents, mais seules les valeurs architecturales et esthétiques ont été prises en considération. Pour déterminer les autres valeurs, il fallait mener des recherches approfondies que le GOPP n'a pas les moyens de financer. Les résultats de cet inventaire n'ont jamais été diffusés, la recherche à la base de celui-ci n'a pas pu aboutir, comme d'ailleurs toutes les recherches conduites par le GOPP.

En dépit de leur caractère rudimentaire, ces deux inventaires ont permis l'ébauche de la documentation d'objets jusque-là inconnus. Ils représentent pour cela même un pas important dans le processus de la gestion de la sauvegarde. En effet, l'inventaire est l'une des étapes les plus importantes de tout programme de sauvegarde. En règle générale, l'inventaire développe une méthode scientifique nationale par ses enquêtes de terrain et constitue peu à peu une importante documentation historique, graphique et topographique sur l'ensemble du patrimoine bâti. L'extension de la notion du patrimoine aux architectures mineures et aux tissus urbains des centres historiques dans leur totalité a généré de nouvelles orientations théoriques et méthodes analytiques que doit désormais prendre en compte la démarche d'inventaire. Ces nouvelles approches se sont progressivement appuyées sur les études typo-morphologiques qui ont fait école en France, en Italie, en Angleterre et en Suisse. Ces études proposaient une nouvelle lecture architecturale de la ville dans sa globalité qui consistait d'abord à considérer la morphologie de la structure urbaine d'ensemble, puis à procéder à une classification de ses composantes. On pense particulièrement aux travaux menés par l'école italienne avec Carlo Aynonino, Aldo Rossi, Gianfranco Caniggia, Saverio Muratori (de 1959 à 1984) ; à ceux de l'école anglo-saxonne sous la houlette de Bill Hillier (1987) ; aux recherches du groupe Syntaxe en France qui réunit Philippe Panerai et Jean Castex ; aux études suisses avec Rodrick J. Lawrence, Albert Lawrence. On peut citer également en France, Marcel Poetie, Pierre Lavedan, Georges Chabot et Jean Pierre Tricard qui n'ont

16. Rapport non publié du GOPP sur les termes de référence de la recherche intitulée « the upgrading of valuable districts in Greater Cairo ».

pas consacré entièrement leurs œuvres à la conservation proprement dite des quartiers historiques, mais qui ont néanmoins traité la ville comme une totalité organique et ont posé, par conséquent, les bases théoriques de la morphologie urbaine en tant que science des phénomènes urbains. Leur modèle de description de la ville, examinée à la fois dans sa matérialité spatiale et temporelle, a permis de dépasser les analyses visuelles du départ, comme celles de Camillo Sitte et de Kevin Lynch, plus aptes à saisir le pittoresque qu'à construire une théorie. De nombreuses études de cas ont enrichi cette approche qui s'établit entre trois niveaux de lecture qui constituent les trois aspects d'une approche scientifique vouée essentiellement à l'étude globale des établissements humains : la typologie architecturale, la morphologie urbaine et l'histoire de la ville.

Grâce à ces recherches et aux débats qu'elles ont suscités, les méthodes d'inventaire ont sensiblement évolué. Les critères qui servent à l'élaboration de la liste des monuments et des sites, par exemple, tiennent de plus en plus compte des valeurs urbaines essentielles telles que : la silhouette, le réseau des rues, la structure des tissus urbains et son caractère homogène, les relations entre ses composantes, les valeurs de l'environnement telles que la présence de l'élément naturel, la qualité des espaces publics et les perspectives locales.

La reconnaissance de la valeur sociale du patrimoine émerge initialement en Italie, grâce à l'expérience de Bologne, et se voit consacrée à l'échelle internationale par la recommandation dite de Nairobi concernant « la sauvegarde des ensembles historiques traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine », adoptée à la conférence générale de l'UNESCO en 1976.

Compte tenu de tout ce qui précède, les méthodes d'inventaire adoptées en Égypte apparaissent très enfermées dans une approche restrictive du monument *stricto-sensu* et les critères utilisés pour désigner les objets patrimoniaux se limitent aux valeurs historiques et esthétiques. Les descripteurs élaborés ont donné lieu à des inventaires d'œuvres remarquables mais uniquement analysés sous l'angle de leurs caractères singuliers et distinctifs. Or, les choix opérés en matière d'inventaire, les critères de sélection des objets urbains à conserver et leur classification déterminent les modes d'intervention en aval.

Constatant les lacunes de la démarche d'inventaire des organismes égyptiens, une équipe franco-égyptienne a entrepris une recherche visant à appuyer les efforts entrepris. Il s'agit d'élaborer des instruments conceptuels et méthodologiques permettant une meilleure appréhension et compréhension du milieu à sauvegarder¹⁷. La méthode d'inventaire mise au point dans le cadre de cette recherche est appliquée à l'heure actuelle à l'échelle nationale en Égypte.

17. HERCOMANES, (*Heritage Conservation and Management in Egypt and Syria*) était un programme de recherche financé par l'Union européenne dans le cadre du 5^e PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement). Il a été lancé en l'an 2000 et s'est achevé en 2003. Ce programme portait sur les centres villes du Caire et d'Alep et avait comme objectif d'améliorer le système de gestion de la sauvegarde des sites et objets de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle dans les deux villes, par un apport de connaissances utiles capable de se transformer en un outil d'aide à la décision. Cette recherche fut coordonnée par l'IRD.

La diffusion et la gestion de l'information

Il a fallu attendre plusieurs années après la publication, en 1989, de l'ouvrage encyclopédique sur l'architecture du centre moderne du Caire par Mohamed Sharabi [Sarabi, 1989], pour que d'autres ouvrages voient le jour. Citons en l'occurrence les ouvrages de T. Sakr sur l'architecture néo-islamique du début du XX^e siècle [Tarek, 1993] et de N. Tamraz sur les palais et maisons du XIX^e siècle à Abasséya [Tamraz, 1994]. Un des *best seller* de 1999 fut le beau livre de C. Myntti sur l'architecture de la dite « belle époque » [Myntti, 1999] avec de très belles illustrations en noir et blanc. En langue arabe, deux publications sont sorties sur le centre moderne du Caire en 2002. La première est un numéro spécial de la revue mensuelle « Masr Al Mahroussa » qui portait sur les efforts d'amélioration de la qualité de la vie dans le centre ville du Caire et s'adressait à un large public [El Kadi et Attéya, 2002]. La seconde publication traite de la typologie du bâti et s'adresse plus particulièrement aux spécialistes [Hawas, 2002]. Le regain d'intérêt pour cette architecture a abouti à l'organisation, en 1998, d'un colloque international sur le patrimoine. Toutes les recherches menées sur le patrimoine des XIX^e et XX^e siècles en Égypte y furent présentées et publiées dans les actes du colloque.

La diffusion de l'information se fait également à travers les sites web. Il en existe deux à l'heure actuelle¹⁸. Le plus ancien et le mieux documenté est actualisé en permanence par l'apport de ses correspondants et porte le titre très évocateur de « la belle époque ».

La gestion de l'ensemble de ces informations est assurée depuis quelques années par CULTNAT (*National Center for Documentation of Cultural and Natural heritage*). Cet organisme a été créé en l'an 2000 au sein du ministère de la Communication, des Technologies et de l'Information. Il avait alors comme tâche la documentation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel en Égypte. En quelques années, CULTNAT a diffusé plusieurs CD-ROM sur la musique et le folklore, inventorié et cartographié tous les sites archéologiques existants sur le territoire égyptien et lancé un site web sur le patrimoine pharaonique. Cet organisme est affilié depuis un an à la Bibliotheca Alexandrina et associe l'équipe franco-égyptienne pour effectuer l'inventaire des objets et sites des XIX^e et XX^e siècles dans toute l'Égypte. La base de données de CULTNAT s'enrichit tous les jours de nouvelles données et devient ainsi la base la plus importante sur le patrimoine. CULTNAT joue actuellement le triple rôle de coordination, de formalisation, de diffusion. Après les tâtonnements et les dispersions des débuts, les choses s'organisent de façon plus rationnelle. Les premiers maillons de la chaîne de la gestion du patrimoine – connaître, faire connaître, diffuser, préparer la protection – s'ordonnent et s'articulent enfin.

La réutilisation du bâti ancien

Depuis le début des années 1980, le ministère de la Culture et le CSA poursuivent une politique d'affectation de nouveaux usages aux bâtiments des XIX^e et

18. Le site web de Samir Raafat, egy.com, et le site du programme Hercomanes, hercomanes.com

XX^e siècles, après leur restauration. Il s'agit principalement des nouvelles fonctions d'hôtel, de musée ou de bibliothèque affectées à plusieurs palais et villas. Le cas le plus récent est celui du palais Haramlek qui fait partie d'un complexe royal d'été, situé dans la région de Montazah, à l'ouest d'Alexandrie. Le cas le plus ancien est celui du palais que le khédivé Ismaïl se fit construire en 1863, à l'occasion des festivités pour l'inauguration du canal de Suez, conçu par l'architecte Julius Franz (connu sous le nom de Franz bey) et décoré par un autre architecte allemand, Carl Willehelm von Dibietsch. En 1879, ce palais est vendu à une chaîne hôtelière et devient le Gezira, palace hôtel rivalisant ainsi avec le grand Sheaphred. En 1919, l'hôtel fut acheté par un prince et redevint une résidence privée. Au lendemain de la révolution, il est réquisitionné puis transformé de nouveau en hôtel, en 1962, sous le nom de Omar Al Khayam [El Kadi et Attéya, 2002, p. 8]. À la fin des années 1980, le palais d'Abdine, résidence royale conçue à la même époque par l'architecte de Cured de Rosso, fut transformé en partie en musée, lieu d'exhibition des trésors de la monarchie déchue.

Depuis, le mouvement s'est accéléré avec la création de trois bibliothèques (celle du Grand Caire dans l'île de Zamalek, la bibliothèque Mubarak à Guizah et les archives nationales) et de neuf musées dont trois installés dans les anciennes villas et palais d'anciens aristocrates et de grandes figures de l'art, de la littérature et de la poésie¹⁹. Dans certains cas, les héritiers de ces grands personnages font une donation au ministère de la Culture, dans d'autres, le ministère acquiert le bâtiment. Un autre usage, plus occasionnel, est l'utilisation de ces bâtiments pour des expositions photographiques, de peinture, artistiques et autres.

L'attribution de nouvelles fonctions au bâti ancien constitue aujourd'hui en Égypte une nouvelle approche dans le processus de la gestion de la conservation. Même si les bâtiments réutilisés sont peu nombreux, chaque inauguration est un événement. Les grandes villes s'enrichissent d'un nouveau musée ou d'une bibliothèque qui deviennent des lieux et supports de communication de connaissances, de construction de culture, d'identité, mais aussi lieux de contemplation esthétique, de loisir passe-temps, moteurs de développement local et régional, et enfin prétextes à l'activité touristique, à la production de revenus.

Les interventions opérationnelles

La restauration des édifices publics et la réhabilitation de deux secteurs dans le centre moderne constituent deux actions innovantes dans la gestion du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles. Plusieurs groupes d'acteurs sont ainsi mis sur le devant de la scène : le gouvernorat du Caire, le ministère de la Culture, les représentations diplomatiques, les propriétaires privés, les associations de sauvegarde et les commerçants, mais aussi les hommes d'affaires qui constituent une nouvelle catégorie d'acteurs du patrimoine à part entière.

19. Musée Effat Nagui, peintre égyptienne; Musée de Ahamed Chawqui, grand poète baptisé « le prince des poètes » et Musée du grand écrivain Taha Hussein.

On peut compter aujourd'hui 15 bâtiments restaurés en dix ans dans le centre ville, ce qui reste insuffisant mais témoigne de la volonté de sauver de la ruine de beaux objets. Les travaux de restauration effectués ont nécessité des interventions sur les gros œuvres afin d'isoler les fondations et de renforcer les structures. Ces édifices sont très divers : cafés (le Riche et Groppi) ; bâtiments publics tels que la Banque Misr, l'Institut de la musique Arabe, le club des diplomates (voir cahier photo), la Bourse ; grands magasins (Sednawi et Omar Affendi) ; chancelleries (ambassade suisse et centres culturels italiens et allemand) ; immeubles de rapport, sièges de sociétés d'assurance ; un hôtel et un hôpital. Ces restaurations sont dans leur majorité réalisées par le secteur public, mais on trouve aussi deux cas de prise en charge par des propriétaires privés [El Kadi et Attéya, 2002]. Dans le domaine de la réhabilitation, on constate une participation plus importante du secteur privé dans le financement des travaux.

La première réhabilitation est un projet pilote initié et réalisé par le gouvernorat du Caire en 1997. Il s'agit d'une zone couvrant 2,3 hectares, située dans le centre du Caire, bordée à l'ouest par l'avenue du 26 juillet, importante voie de circulation est/ouest, et à l'est par la rue Emad El Dine, principal axe nord/sud du centre ville. Le projet concerne deux rues parallèles à l'avenue du 26 juillet et une voie perpendiculaire. La majorité des immeubles datent des années 1920-1930 et ont un usage résidentiel et commercial. On trouve aussi deux restaurants de grande renommée, une salle de cinéma et quelques cafés. Le programme de réhabilitation était centré sur l'espace public, la rénovation des réseaux d'infrastructure et la transformation des voies de circulation automobile en voies piétonnes, l'installation de mobilier urbain sommaire et le ravalement des façades principales. Ces actions ont considérablement transformé le paysage urbain et social de la zone. À titre d'exemple, la rue Saray Al Azbakéya, autrefois un dépôt d'ordures baigné en permanence par les eaux des égouts, est aujourd'hui un lieu de rencontre et de loisir, bordé par de nombreux cafés et restaurants.

La seconde opération est trois fois plus importante. Elle concerne un secteur qui s'étend sur 6 hectares où sont localisés un hôtel datant de 1903, le Cosmopolitain (cahier photo, p. VI), l'ancien bâtiment de la radio, ainsi que des immeubles commerciaux et résidentiels construits dans leur majorité dans les années 1920-1930, enfin quatre édifices financiers (la Bourse, la Banque Centrale, la Banque Nationale et la Banque du Canal de Suez). L'architecture y est d'une grande diversité stylistique : baroque, rococo, néo-classique et art nouveau. Le bâtiment de la Bourse est le point focal. Il fut conçu en 1928 dans le style art-nouveau par l'architecte Georges Parcq, auteur de nombreux édifices d'une grande élégance réalisés au Caire dans l'Entre-deux-guerres.

Le projet de réhabilitation de la zone (cahier photo, p. VI) a été initié en 1999 par le ministre d'État aux affaires gouvernementales, Talaat Hammad. À l'origine, il s'agissait simplement d'une restauration pour sauver la Bourse de l'effondrement. Le sous-sol était envahi par la remontée de la nappe phréatique depuis des années. Mais très rapidement, l'ensemble de la zone, centre financier par excellence de la capitale, est devenu objet d'intérêt. Grâce aux dons du

secteur privé, consultants, entrepreneurs et hommes d'affaires, la zone a été réhabilitée : piétonnage des rues, aménagement d'espaces verts, plantation de palmiers, installation d'un mobilier urbain et de lampadaires dans le style des bâtiments, ravalement des façades avec des couleurs homogènes... Toutes les infrastructures ont été rénovées et la Bourse a été entièrement restaurée. Enfin, un comité chargé de l'entretien de toute la zone, et baptisé « les amis de la Bourse », a été créé.

Ces deux projets révèlent de nouvelles formes de gestion et d'aménagement de l'espace dans le centre moderne. Celles-ci vont au-delà de la planification spatiale et de la production de logements et d'équipements divers pour inclure la préservation et l'amélioration de l'environnement urbain. Elles ont eu un impact très positif sur les résidents et les usagers avec une valeur indéniable de démonstration. Voilà ce que peut devenir le centre ville si on en bannit les voitures, si on pave les rues et si on les agrémenté d'arbres : des oasis de calme où l'on peut se promener, s'attarder à la terrasse d'un café, découvrir la richesse, la beauté et la diversité de l'architecture, se poser des questions sur l'histoire des lieux et avoir envie d'informations. Cela permet de s'imprégner du site, de l'apprécier, de l'aimer et peut-être, de le défendre un jour. Et puisque ces opérations assurent l'accessibilité et la jouissance de sites et d'objets que l'on regardait sans les voir, autrement dit que l'on redécouvre, la sauvegarde du patrimoine et l'amélioration de la qualité de la vie ne devraient-elles pas devenir l'affaire de la société, l'affaire de tous ?

Le partenariat instauré à ces occasions entre le secteur privé, les services éditaires et les organismes publics constitue également une nouvelle orientation dans le domaine de la protection et de l'amélioration de l'environnement urbain, de façon générale, et du patrimoine de façon plus spécifique. C'est grâce enfin à ces deux opérations qu'un réinvestissement culturel des lieux s'est opéré, phénomène qui à son tour a participé à la sensibilisation du grand public aux valeurs de ce patrimoine. Durant les deux années 2000 et 2001, les artistes, peintres et sculpteurs, ont organisé des expositions au centre ville, dans les restaurants, les cafés, les galeries d'art, les passages, avec des tables rondes et des concerts. Sous le signe du *Nitaq*²⁰, le centre ville a ainsi commencé à revivre, à retrouver son ambiance d'antan...

Conclusion

Peut-on dire alors que l'on assiste à la mise en place d'un système de gestion nouveau et durable du patrimoine de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle ? Si l'on considère la fabrication du patrimoine, on peut affirmer que des étapes ont été franchies dans ce domaine, en premier lieu, l'étape de l'appropriation de ce legs « colonial », la reconnaissance et l'appréciation des différentes valeurs qu'il recèle. En second lieu, le mouvement de sensibilisation à ces valeurs a pu être

20. *Nitaq* : le cercle, titre de la manifestation culturelle 2000-2001.

constaté, ne serait-ce qu'à travers la campagne qui anime encore les médias de nos jours. La démarche d'inventaire constitue la troisième étape, qui fut pendant longtemps si difficile à finaliser. Elle a abouti aujourd'hui à la désignation des objets et sites à protéger à partir d'un éventail large de critères qui apportent aussi toutes sortes de connaissances utiles. L'organisation, la formalisation et la diffusion de ces connaissances sont les différentes phases du processus enfin réalisées. Elles permettent de déboucher sur un outil de formalisation du patrimoine qui peut aussi être le moyen d'une aide à la décision.

Concernant la gestion proprement dite, c'est-à-dire la définition et la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel et des mesures financières capables d'assurer la restauration, la protection et l'entretien du patrimoine, on constate encore de nombreuses lacunes. Ainsi, l'émission des six décrets mentionnés précédemment fut-elle une réponse à une situation exceptionnelle. Certes, ces décrets ont réussi à sauver des ensembles d'objets architecturaux qui étaient voués à la disparition. Mais ils n'ont pas été complétés par l'élaboration de dispositifs réglementaires appropriés à la sauvegarde des bâtiments inventoriés et à leur environnement, et les fonds nécessaires à la restauration du bâti et à la réhabilitation de l'espace public manquent toujours. Les quinze bâtiments restaurés ainsi que les deux opérations de réhabilitation ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une politique cohérente de gestion de la sauvegarde. Même si ces opérations ont eu un effet démonstratif, elles restent inachevées et se sont limitées à l'aménagement de la voie publique sans tenir compte ni de la restauration, ni de la protection des bâtiments de bordure. Enfin, il n'existe aucune coordination entre les différents acteurs qui sont intervenus au cours des quinze dernières années en faveur de la sauvegarde des « bâtiments de grande valeur ». C'est bien évidemment au ministère de la Culture d'assurer cette coordination mais celui-ci gère déjà difficilement un patrimoine immense et ne dispose ni des moyens financiers, ni des compétences nécessaires à la gestion d'un nouveau patrimoine... Qui va donc pouvoir assurer cette gestion ? Les collectivités locales sont probablement les gestionnaires désignés, puisque la gestion du patrimoine architectural et urbain ne peut pas se faire indépendamment de la gestion urbaine dans son ensemble. Face à l'ensemble des enjeux de l'urbanisation, les collectivités locales, au Caire comme ailleurs, font hélas déjà profil bas et sont incapables de faire respecter les lois les plus élémentaires, relatives au respect du code de la route ou des permis de construire. Dans ce contexte, il nous semble difficile d'introduire un nouveau système de gestion du patrimoine... Il suffit de se promener dans le centre moderne du Caire ou dans les autres quartiers construits au début du XX^e siècle pour constater les insuffisances et prendre la mesure des dangers qui menacent les bâtiments de grande valeur. Même inventoriés et classés sur la liste du gouvernorat, ils continuent à se dégrader et à subir des transformations irréversibles. Pour ne citer qu'un exemple, les commerces qui s'installent tous les jours en rez-de-chaussée des grands immeubles de rapport du centre ville ne respectent pas l'intégrité stylistique des façades et les défigurent souvent, soit en démolissant, soit en dissimulant sous des devantures inappropriées les moulures, les arcades, les corniches et les décorations. Dès lors,

toutes les actions engagées en vue de la gestion de la sauvegarde d'un nouveau patrimoine ont un impact limité. On assiste même à un revirement inquiétant, avec la récente annulation par le Conseil d'État du décret émis par le Premier ministre en 1998 interdisant la démolition des palais et villas et le changement du coefficient d'occupation des sols...

Doit-on pour autant considérer comme caduques tous les efforts entrepris au cours des quinze années écoulées, qu'il s'agisse du processus de patrimonialisation ou des prémices de la mise en place d'un cadre de gestion, aussi sommaires soient-ils ? Ne serait-ce qu'une simple parenthèse à relier à un contexte incidentiel qui n'est plus ? Certainement non. Car il s'agit bien d'un changement socio-culturel qui s'approfondit de jour en jour, d'une prise de conscience locale des nécessités de la sauvegarde de ce patrimoine et de sa transmission. Une prise de conscience qui, pour la première fois, n'a pas été dictée par un organisme international²¹ mais a été provoquée par un sentiment de risque propre à la société locale, celui de la perte de mémoire. Celle-ci n'est plus perçue comme celle d'une monarchie « pourrie » dont on voudrait effacer les symboles matériels, témoins d'une modernité venue d'ailleurs. L'intérêt émergent pour cette modernité est le signe d'un certain dépassement de soi pour aller vers l'autre et partager avec lui le legs d'une histoire commune.

Cette histoire s'enrichit tous les jours par un nouvel apport de connaissances sur tel site ou bâtiment. On apprend ainsi que le mouvement surréaliste en peinture est né dans le café Groppi, que les chefs de la Révolution de 1919 se réunissaient au café Riche (cahier photo, p. VII), que la première manifestation qui réclamait la liberté de la presse a eu comme point de départ le centre moderne, que les députés du parlement se sont réunis sur la terrasse de l'hôtel Continental après le démantèlement du parlement par le roi Fouad, en 1924. Un autre corpus d'informations se construit aussi sur les lieux de résidence des personnalités qui ont eu un rôle important dans la vie politique ou culturelle. D'autre part, grâce au développement et à l'affinement des analyses architecturales et urbanistiques, on redécouvre les qualités du tissu urbain et des œuvres remarquables conçues par des architectes de grande renommée régionale et internationale. Cette chronologie – contemplation, appréciation puis identification issue de l'initiative locale – n'a jamais eu lieu en Égypte pour les catégories de patrimoine plus ancien... En cela même, elle est porteuse d'espoir durable.

21. Le *World Heritage* de l'UNESCO a lancé un nouveau programme de recherche et de documentation du patrimoine moderne en l'an 2000.

BIBLIOGRAPHIE

- CHOAY F. [1979], *L'urbanisme, utopies et réalités, Une anthologie*, Paris, Le Seuil.
- CHOAY F. [1988], *L'allégorie du Patrimoine*, Paris, Le Seuil, 1988.
- DALIL AL ATHAR AL ISLAMIAH BI MADINAT AL QAHIRA [2000], *Guide des monuments islamiques au Caire*, Ministère de la Culture et du Centre d'Information du Conseil des ministres, Le Caire, p. 17.
- EL KADI G. [2003], « La genèse du patrimoine en Égypte, du monument au centre historique », in Maria Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Presse de l'université de Paris-Sorbonne, p. 77-99.
- EL KADI G. [1998], « Éléments de réflexion sur les origines du patrimoine bâti en Égypte », in N. Beyhum, J.-C. David, P. Lombard, E. Longuenesse (dir.), *Patrimoine, Identité, Enjeux politiques*, Lyon, Cahiers de recherche, p. 41-50.
- EL KADI G. et ATTÉYA S. (dir.) [2002], « Restoring Cairo », *Masr Al Mahroussa*, n° 17, février, 128 p., cartes et photos, en arabe et en anglais.
- HAWAS S. [2002], *Khedivian Cairo, Identification and Documentation of Urban Architecture in Downtown Cairo*, en arabe, éd. de l'auteur, Le Caire.
- HERCOMANES [2001], *Rapport de la première phase du programme HERCOMANES (Heritage conservation and management in Egypt and Syria)*, juin.
- ILBERT R. [1984], « Heliopolis : Colonial Enterprise and Town Planning Success », in *Actes du Colloque The Expanding Metropolis, coping with the Urban Growth of Cairo*, Le Caire, The Agha Khan Award for Architecture, p. 36-42.
- LONGUENESSE E. et DAVID J.-C. [1998], « Éléments de réflexion sur les origines du patrimoine bâti en Égypte », in N. Beyhum, J.-C. David, P. Lombard, E. Longuenesse (dir.), *Patrimoine, Identité, Enjeux politiques*, Lyon, Cahiers de recherche.
- MYNTTI C. [1999], *Paris along the Nile : Architecture in Cairo from the belle époque*, Le Caire, The American University in Cairo Press.
- PANERAI P., CASTEX J. et DEPAULE J.-C. [1978], *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Paris, Dunod, coll. « Aspects de l'Urbanisme ».
- TAMRAZ N. [1994], *Nineteenth-century Cairene Houses and Palaces*, Le Caire, AUCP.
- TAREK S. [1999], *Early twentieth-century Islamic Architecture in Cairo*, Le Caire, AUCP, 1993. et IHAB M. « Kairo, Die Entwicklung des modernen Stadtzentrums im 19 und 20 Jahrhundert », Bern.
- SCHARABI M. [1989], *Kairo, Stadt und Architektur im Zeitalter des Europäischen Kolonialismus*, Wasmuth, Allemagne, 412 p.
- UNESCO [2003], *World Heritage Papers, Identification and Documentation of Modern Heritage*, Paris, UNESCO.



Immeubles Khédiviaux, rue
Emad El Dine, 1911, Arch.
Antonio Lascia.
(© A. Bonnamy, 1999)

Le Caire, La Banque Misr,
rue Mahamed Farid, 1927,
Arch. Antonio Lasciac.
(© A. Bonnamy, 2000)





Le Caire. Hôtel Le Cosmopolitain. 1928. Arch. Alfonso Sasso.
(© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire, rue El Chérifeine, opération de réhabilitation autour de la Bourse.
(© G. El Kadi, 2000)



Le Caire, Café Riche, rue Talaat Harb, 1908. (© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire, grand magasin Omar Effendi, ex Oroz-diback, rue AbdelAziz, 1923, Arch. Raoul Brandon. (© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire. le palais de justice,
rue Champollion/rue du 26 juillet
1932, Arch. Max Edrei, Jacques
Hardy, Léon Azéma.
(© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire. Hôpital El Galaa. rue El Galaa. 1932. (© A. Bonnamy, 1998)

Le Caire. le club des
diplomates. rue Talaat
Harb. 1907,
Arch. Alexandre Marcel.
(© A. Bonnamy, 2000)

